



Extrait de délibération

Identifiant
2018-12-08

Comité syndical 10 décembre 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le dix décembre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Béatrice Largeau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 4 décembre 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires / 0 suppléant
Absents, excusés : 15 titulaires / 31 suppléants
Votants : 16

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BERGEON Patrice, CUBAUD Olivier, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent	BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique, De TALHOUEY ROY Hervé		
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, MINEAU Nadine, RIMBEAU Jean-Pierre	BASTY Jean-Pierre, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,		

LEADER 2014-2020 : Motion sur la situation du programme en cours

Le Pays de Gâtine anime un programme LEADER depuis 20 ans et la situation de l'actuelle programmation est inédite et catastrophique. Quatre ans après le lancement de la programmation 2014-2020, force est de constater le retard considérable dans le versement des fonds du programme LEADER, mettant à mal de nombreux porteurs de projets locaux. Si les régions sont devenues l'autorité de gestion de ces fonds, des retards et des blocages sont toujours très présents. L'agence des services de paiement (ASP) n'a effectué à ce jour qu'un seul paiement pour le programme LEADER du Pays de Gâtine.

Le risque qui se dessine maintenant est de devoir restituer les crédits qui n'auront pas été consommés.

Au vu des dernières informations connues et de la situation actuelle du programme de Gâtine présentées au cours de la réunion, il est procédé au vote de la motion.

- Abstentions : 0 membre
- Votants : 16 membres.
- Votes pour : 16
- Votes contre : 0

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité la motion qui suit, sous la forme d'un courrier, afin d'informer et alerter les élus locaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens sur cette situation alarmante.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

Annexe : courrier de motion destiné à informer les élus sur la situation alarmante de gestion du programme Leader 2014-2020



Nos réf. : DG/RC
Objet : LEADER

Parthenay, le 10 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les élus,

« Il faut sauver le programme Leader »

A l'heure où l'Union Européenne construit sa politique pour la période 2021-2027, les acteurs ruraux français sont confrontés au caractère inopérant du programme Leader 2014-2020.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural. L'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (GAL) une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés, d'investissement et de fonctionnement, qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de la stratégie locale de développement du territoire et des procédures nationales et européennes. Les Autorités de Gestion du programme sont désormais les Conseils Régionaux. Les 330 territoires Leader de l'Hexagone se sont vu attribuer 700 millions d'euros de Feader pour la période 2014-2020.

Ce programme est l'incarnation même de l'Europe dans chaque commune rurale, dans chaque village de France. Souvent cité en exemple, au même titre que le programme Erasmus, Leader a été pensé par la France dans les années 1990 comme un laboratoire expérimental et innovant issu des territoires, élaboré pour répondre à leurs enjeux et administré au plus près des acteurs. Cette initiative communautaire permettait alors une adaptation locale aux réalités de la ruralité.

Aujourd'hui, ce programme est quasiment à l'arrêt dans toutes les régions de France en raison de blocages administratifs lors de l'instruction des dossiers de demandes de subvention. **Depuis le 29 février 2016, le Pays de Gâtine a accompagné plus de 80 porteurs de projets, dont 67 ont déposé des dossiers. Il a également organisé 12 comités de programmation dans lesquels 31 porteurs de projets ont été auditionnés, 36 projets ont été validés pour engagements juridiques, et seulement 14 demandes de paiements ont pu être envoyées en instruction. A ce jour, un seul dossier a été payé (le Gal du Pays de Gâtine gère une enveloppe de 1 614 745 €).**

Pays de Gâtine
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
46 boulevard Edgar Quinet – BP 90505 – 79208 Parthenay cedex
Tél. : 05 49 64 25 49 – Fax : 05 49 94 21 22
Courriel : pays-de-gatine@gatine.org

Les conséquences de ce retard sont multiples et dommageables aux territoires (projets abandonnés, structures en difficultés financières...), ce qui pourrait entraîner une perte de plusieurs centaines de millions d'euros de Feader aux territoires ruraux dans les prochains mois si la situation ne s'améliore pas.

Deux questions se posent aujourd'hui :

- *Peut-on accepter de sacrifier un programme de 700 millions d'euros qui concerne 28 000 communes rurales dans lesquelles résident 28 millions d'habitants en raison de difficultés franco-françaises ?*

- *Peut-on continuer à dégrader l'image de la France auprès de l'Europe et celle de l'Europe auprès de nos concitoyens du monde rural à moins d'un an d'un scrutin européen ?*

Nous, acteurs de la ruralité, appelons à :

- Un plan de sauvetage de Leader, comme le préconise Leader France, fédération nationale des territoires ruraux engagés dans la démarche. Ce plan doit comprendre la finalisation rapide de l'instrumentation afin que tous les outils de gestion soient opérationnels et les déploiements de moyens humains suffisants et nécessaires au sein des Autorités de Gestion pour accompagner les Gal et instruire le plus rapidement possible les dossiers en souffrance.

- La poursuite du programme Leader dans la PAC 2021-2027 sans diminution des montants consacrés à cette politique mais simplifié dans les règlements et les procédures.

Le Pays de Gâtine mobilise les financements européens depuis plus de 20 ans au service du développement des communes rurales de son territoire. La situation actuelle est alarmante puisque pour des raisons administratives françaises nous allons devoir rendre des crédits alors que nos acteurs et communes n'ont jamais eu autant besoin de ces fonds pour mener à bien leur projet et contribuer au développement de notre territoire rural.

Mesdames, Messieurs les élus, je me fais le relai du désarroi partagé par les élus du Pays de Gâtine devant cette situation.

Je vous invite, au regard de vos responsabilités respectives, à dénoncer cette situation et interpellier les autorités compétentes afin d'aboutir à des solutions concrètes.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les élus, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier GAILLARD

Président du Pays de Gâtine

Président du GAL du Pays de Gâtine

Pays de Gâtine

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

46 boulevard Edgar Quinet – BP 90505 – 79208 Parthenay cedex

Tél. : 05 49 64 25 49 – Fax : 05 49 94 21 22

Courriel : pays-de-gatine@gatine.org